

Commune de MONTHAULT
Arrondissement FOUGERES- VITRE
Département Ille et Vilaine

Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 16 avril 2019

L'an deux mil dix-neuf le 16 avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTHAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BUFFET Roger, Maire.

Date de convocation : 9 avril 2019

Nombre de Conseillers : En exercice : 11
Présents : 07
Votants : 07

Présents : M BUFFET Roger, M CHARBONNEL Stéphane, M NIVLET Jean-François, M COUASON Gérard, Mme SAUVE Ludivine, Mme FRETAY Christine, Mme THEBAULT Denise.

Absents : Mme BARBELETTE Monique, M GENEVEE Lionel, M CHESNEL Sébastien,

Excusée : Mme JAMES Monique.

Mme FRETAY Christine est nommée secrétaire de séance.

➤ **030/2019 - Enquête publique relative à la création d'un chemin rural et son classement dans la voirie communale dans le domaine privé et à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural.**

Monsieur Le Maire rappelle que

Suite à la vente de la propriété ZO 131 au lieu-dit « Le Tertre », la commune, par acte notarié en date du 19 février 2019, a acheté la parcelle cadastrée ZO 133 de 5a 68ca.

Cette parcelle est un chemin empierré ou passe le sentier de randonnée "Couleur et Paysage de Monthault" inscrit au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnée. Cette parcelle est déjà utilisée par les randonneurs comme sentier pédestre et sentier équestre.

A noter également que ce chemin dessert déjà les propriétés suivantes ZO 132, ZO 58, ZO 61, ZO 60 du village du Tertre.

Depuis l'achat de cette parcelle, le chemin rural dit « Chemin du Tertre » passant devant les maisons d'habitations situées sur les parcelles ZO 131 et ZO 30 n'est plus emprunté, n'a plus d'usage publique ni pour la circulation publique, ni pour la desserte d'aucune parcelle limitrophe.

Les propriétaires des parcelles ZO 131 et ZO 60 ont sollicité la commune pour acheter respectivement les parties du chemin rural désaffecté devant leurs propriétés

Monsieur le Maire propose

De créer un chemin rural dit « chemin ZO 133 » sur la parcelle ZO 133 et de le classer dans la voirie communale

De constater que les parties du chemin rural dit « Chemin du Tertre » devant les parcelles ZO 131 et ZO 60 ne sont plus affectées à l'usage du public.

De réaliser une enquête publique pour

- 1/ la création d'un chemin rural dit « chemin ZO 133 » sur la parcelle ZO 133 et son classement dans la voirie communale dans le domaine privé
- 2/ l'aliénation d'une partie du chemin rural dit « chemin du Tertre », partie devant les deux propriétés ZO 131 et ZO 60

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

Décident de réaliser une enquête publique relative à la création d'un chemin rural dit «chemin rural ZO 133 » et son classement dans la voirie communale dans le domaine privé et à l'aliénation d'une partie d'un chemin rural dit « chemin du Tertre », partie devant les deux propriétés ZO 131 et ZO 60

Autorisent Monsieur le Maire à réaliser cette enquête publique, à nommer un commissaire enquêteur

Autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents concernant cette enquête publique réglementaire.

➤ **031/2019 - Transfert du cout des travaux d'eaux usées du budget lotissement au budget assainissement.**

Monsieur Le Maire rappelle que

- lors des travaux de viabilisation du lotissement « Le Clos Jouard », le montant des travaux relatifs aux travaux d'eaux usées de 9 564,00 € HT, a été imputé sur le budget du lotissement « Le Clos Jouard » au lieu de l'imputer sur le budget assainissement.

Monsieur le Maire propose

- de transférer cette somme de 9 564,00 € du budget lotissement « Le Clos Jouard » au budget assainissement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, par 7 voix pour,

- acceptent d'inscrire une dépense au compte 21532 d'un montant de 9 564,00 € au budget assainissement.
- acceptent d'inscrire une recette au compte 7588 d'un montant de 9 564,00 € au budget lotissement « Le clos Jouard ».
- autorisent Monsieur le Maire à réaliser ces écritures.

➤ **Participation aux charges de fonctionnement du RPI de St Georges de Reintembault**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de participation aux charges de fonctionnement pour un enfant en maternelle au RPI de St Georges de Reintembault.

Les élus émettent un avis défavorable à cette demande.

➤ **Travaux de voirie au village du Tertre et travaux réseau eau pluviale rue de la Cour Guittier.**

Des devis vont être demandés à quatre entreprises pour ces différents travaux

➤ **Aménagement du parc de la mairie**

Après étude des différents devis concernant l'aménagement du parc ainsi que la fourniture et la mise en place de jeux, les élus décident de reporter ce dossier d'une année.

➤ **Transfert de compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020.**

Monsieur le Maire fait un point sur le transfert de la compétence eau et assainissement à Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2020.

Le Maire

Roger BUFFET

